

#### **MINISTERE DES MINES**

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°......./CAB.MIN/MINES/01/2014 DU .......SEP.. 2014
PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 11774 A
LA GENERALE DES MINES, D'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

#### LE MINISTRE.

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1<sup>er</sup>, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, Spécialement son article 1er B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre délégué et des Vice-Ministres;

Considérant la demande de **Permis de Recherches** n° **KIN/20100113/140000** introduite par **LA GENERALE DES MINES**, **D'AGRICULTURE ET DU COMMERCE** en date du **13/01/2010**, et les pièces requises y jointes ;



# Considérant que

# La Capacité financière minimum est inadéquate;

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

## ARRETE:

# Article 1er:

Il est refusé à LA GENERALE DES MINES, D'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, ayant son siège social sis Avenue Colonel Ebeya n°130/A, Kinshasa/Gombe, le Permis de Recherches sollicité.

### Article 2:

LA GENERALE DES MINES, D'AGRICULTURE ET DU COMMERCE a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

## Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

: 2

: 1

Fait à Kinshasa, le . 1. 5. SEP. 2014...

: 1

Martin KABWELULU

#### **AMPLIATIONS**:

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- Cadastre Minier
- CTCPM
- SAESSCAM
- Direction des Mines
- Direction de Géologie
- Direction des Investigations
- Direction chargée de la Protec, de l'Environ.
  Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort
- LA GENERALE DES MINES, D'AGRICULTURE ET DU COMMERCE